Gemeng Käerjeng

CONSEIL COMMUNAL DU 27 AVRIL 2015

Rapport sommaire de la séance du conseil communal du lundi, 27 avril 2015.

Présents: MM. Michel Wolter, bourgmestre, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Jeannot Jeanpaul et Richard Sturm, échevins ; Yves Cruchten, Eric Sassel (présent au point 2), Jos Thill, Lucien Fusulier, Frank Pirrotte, Joseph Hames, René Robinet, Fred Reuter, Arsène Ruckert, Guy Scholler, Marc Hansen et Léon Lentz, conseillers ; Alain Schwarz, secrétaire.

Excusée: Mme Danielle Schmit, conseillère communale

Début de la séance à 14.00 heures.

1) Séance à huis clos - Personnel communal – Démission.

2) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Au nom de tous les membres du conseil communal, Michel Wolter, bourgmestre, présente ses meilleurs vœux au conseiller Jos Thill, celui-ci ayant fêté ses soixante-quinze ans le 13 avril dernier.

L'échevin Jeannot Jeanpaul remercie, au nom de tous les membres du conseil communal, Laurent Pirrotte, ingénieur-technicien, pour ses services rendus à la commune de Käerjeng et lui souhaite une bonne continuation et plein succès dans sa nouvelle fonction au sein de la commune de Dippach.

3) A) Aménagement communal et développement urbain - Approbation du projet d'aménagement général de la commune de Käerjeng conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

B) Aménagement communal et développement urbain - Approbation des projets d'aménagement particulier « quartier existant » de la commune de Käerjeng conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Après une introduction exhaustive du bourgmestre Michel Wolter, l'architecte Carole Juttel rentre dans les détails des avis ministériels, des réclamations introduites et des modifications qui en découlent.

Après la prise de position des partis politiques, le conseil communal passe au vote.

A l'exception de l'article 20 – secteur protégé d'intérêt communal de type « environnement construit » et gabarits ou alignements à respecter, qui ne trouve pas l'accord du LSAP, proposant de dresser une nouvelle liste restreinte des bâtiments et gabarits classés au niveau communal,

le Plan d'Aménagement Général (PAG) et les Projets d'Aménagement Particuliers « Quartiers Existants (PAP-QE) trouvent l'accord unanime.

Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les conseillers Fred Reuter, Léon Lentz et Frank Pirrotte n'ont participé ni aux discussions, ni au votes.

4) **Etat des restants pour l'année 2014.**

Le total des arrérages s'élève à 32.687,76 €, dont 28.423,25 € de restants à poursuivre et 4.264,51 € de décharges proposées.

Approbation unanime.

5) **S.I.G.I. : Admission des communes de Fischbach, de Colmar-Berg, de Wahl et de Goesdorf en qualité de membre.**

Approbation unanime.

6) **Approbation de la convention conclue le 27 mars 2015 entre le collège des bourgmestre et échevins et l'association sans but lucratif « VALORLUX », en relation avec les systèmes de collectes sélectives d'emballages (gestion centralisée et soutien financier).**

Présentation par l'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill.

Approbation unanime.

7) **SICONA-OUEST : Convention de mise à disposition d'un terrain pour des mesures de protection de la nature dans le cadre des activités du SICONA avec Monsieur Claude Thiry-Kummer, demeurant à L-4995 Schouweiler, 19, rue du Stade.**

Présentation par l'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill.

Approbation unanime.

8) **Fermage des propriétés non bâties : Approbation d'une convention de concession de droit de passage, conclue entre notre collège des bourgmestre et échevins et M et Mme Ferreira Coelho-Da Silva Ferreira, Clemency.**

Approbation unanime.

9) **Conventions d'occupation et de location portant autorisation à installer sur le château d'eau de Clemency un ensemble d'antennes susceptible d'exploiter un système de mobilophonie GSM/UMTS – Avenants aux conventions initiales (article 3 – indemnités), conclues le 2 avril 2007 entre l'ancienne commune de Clemency et :**

Approbation unanime.

10) **Approbation du nouveau règlement d'ordre interne des structures d'accueil de la commune de Käerjeng.**

Présentation du règlement interne par l'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill et les responsables des structures d'accueil Luc Speller et Pascale Kieffer.

Approbation unanime.

11) Confirmation de règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins.

a) Rue de l'Eau à Bascharage - Sens unique à partir de son intersection avec la « Rue de la Résistance », route barrée à 100 mètres à partir de son intersection avec l' « Avenue de Luxembourg » et suppression du trottoir à la hauteur de l'ancienne poste, du 7 avril 2015 et jusqu'à la fin des travaux.

b) Rue Nicolas Meyers à Bascharage - Déplacement provisoire du passage pour piétons du rond-point « André Siebenbour » à la hauteur des maisons 5 et 7, du 7 avril 2015 et jusqu'à la fin des travaux.

c) Boulevard J.F. Kennedy à Bascharage - Stationnement interdit devant la maison n° 180, du 20 avril jusqu'au 29 mai 2015, en raison de travaux de réaménagement de ladite maison.

d) Rue de l'Eglise à Hautcharage - Stationnement interdit devant la maison n° 13, du 25 avril jusqu'au 3 juillet 2015, en raison de travaux de réaménagement de ladite maison.

e) Avenue de Luxembourg à Bascharage - Stationnement interdit devant la maison n° 128, du 28 avril jusqu'au 18 mai 2015, en raison de travaux de réaménagement de ladite maison.

f) Rue de Grass à Clemency - Rétrécissement de la chaussée avec priorité dans un sens dans la « Rue de Grass » à Clemency, à partir du 27 avril 2015 et jusqu'à la fin des travaux.

g) Rue du Bois à Linger - Stationnement interdit en face de la maison n° 13, du 27 avril et jusqu'au 5 juin 2015, en raison de travaux de réaménagement de ladite maison.

Approbation unanime

12) Courrier.

Le conseil communal prend connaissance des statuts de l'association sans but lucratif « EAR-POPPING-ROOKIES asbl ».

13) Questions et réponses.

Fin de la séance : 18.30 heures